



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-neuf Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents : 9**

Mme BROSSIN Angélique, M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, Mme LEMASSON Charlotte, M. MOUTOT Michel, M. PRIGENT Didier, Mme RACOT Mireille, Mme THIERY Florence, M. VERNADAT Serge

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme MOURIER Sandra à Mme THIERY Florence

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. RAMILLON Jean à Mme RACOT Mireille

Secrétaire de séance : Mme THIERY Florence

Date de convocation : 22 Juillet 2021

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 02 Juin 2021 à l'unanimité.

Un point a été supprimé à l'ordre du jour : Modification de la durée du Contrat de travail PEC (Parcours Emploi Compétences)

❖ **Avis sur le SCoT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'ils doivent formuler un avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PETR (pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Vallée de Montluçon et du Cher.

La révision partielle du SCoT a ciblé les points de révision ci-dessous :

- Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT
- Actualisation des données d'importance (population, logements, zones d'activité, mobilité ...)
- Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation
- Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années

- Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE Auvergne (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
- Conforter le tourisme comme orientation majeure
- Affiner le diagnostic agricole lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et loi LAAF (Loi d'Avenir Agricole et Forestière)
- Développer une nouvelle thématique, celle du numérique

Cette même révision permettait également :

- De pouvoir développer des outils de suivi du SCoT dans le cadre plus large de la mise en place d'un Observatoire multi-thématique territorial
- De pouvoir disposer d'éléments d'analyse permettant de préparer et réaliser l'évaluation légale du SCoT effectuée en février 2019

Rapport de Présentation

La phase d'actualisation partielle du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du Rapport de Présentation a été menée à son terme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, portant le projet prospectif du territoire, a été établi, soumis à concertation, et a fait l'objet d'un débat en conseil syndical le 12/12/2018.

Le Rapport de Présentation initial a été complété des éléments de la révision partielle et ventilé en 7 volumes :

- Vol.1 : Présentation
- Vol.2 : Résumé non technique
- Vol.3 : Diagnostic
- Vol.4 : Etat Initial de l'Environnement, choix PADD-DOO, Evaluation environnementale
- Vol.5 : Annexes
- Vol.6 : Recueil cartographique
- Vol.7 : Glossaire

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD a défini une vision stratégique pour le territoire autour des 8 axes suivants :

- Environnement : valoriser et préserver le patrimoine naturel et paysager
- Numérique : améliorer la couverture numérique du territoire
- Habitat : lutter plus efficacement contre la vacance, densifier l'habitat et révéler l'attractivité du territoire par une offre d'habitat diversifiée et répartie de façon équilibrée
- Economie : assurer le maintien, le développement et la diversité des activités économiques
- Agriculture : Maintenir et valoriser une agriculture raisonnée et créatrice de richesses sur le territoire et participant à la qualité environnementale, paysagère et à la biodiversité
- Tourisme : développer un tourisme de qualité sur le territoire en cohérence avec le Schéma de développement touristique du PETR
- Mobilité : optimiser les mobilités sur le territoire pour faciliter l'accès aux différentes fonctions
- Commerce : garantir une offre commerciale suffisamment diversifiée sur l'ensemble du PETR

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Ce même PADD a été décliné de manière opérationnelle sous forme d'orientations, recommandations et prescriptions dans le DOO pour les 7 premières thématiques et dans le DAAC pour le volet « Commerce »

Avis du conseil municipal

Au vu des éléments évoqués, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FAVORABLE : 1**
- **ABSTENTION : 10**

❖ Convention ULIS avec la ville de Montluçon

Monsieur le Maire explique qu'une enfant de la commune de Saint-Genest est scolarisée dans une classe spécialisée à Montluçon.

La ville de Montluçon propose de signer une convention avec la commune de Saint-Genest afin d'établir les conditions financières de la prise en charge des repas de cet enfant.

La commune de Saint-Genest prendra à sa charge la différence entre le tarif appliqué par Montluçon aux résidents de communes extérieures (pour 2021 : 5,50 Euros) et le tarif du restaurant scolaire appliqué aux habitants de Saint-Genest (pour 2021 : 3,33 Euros).

La commune de Saint-Genest informera chaque année, par courrier, la ville de Montluçon
Le barème applicable pour ses habitants, conformément à la délibération fixant le prix des repas du restaurant scolaire.

A la fin de chaque trimestre, la commune de Saint-Genest versera à la ville de Montluçon le montant correspondant au nombre de repas servis à l'enfant concerné, sur la production d'un relevé nominatif en deux exemplaires.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

❖ Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Monsieur le Maire donne lecture de la Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

▪ EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, la motion telle qu'elle est présentée.

❖ SICTOM – Approbation rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au SICTOM de la région Montluçonnaise.

Les rapports 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ont été approuvés par le Comité Syndical.

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 Mai 2000 le conseil municipal doit approuver ces rapports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 du SICTOM de la région Montluçonnaise.

❖ **Dénonciation du Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de l'Allier doit être dénoncé à la date du 31 Décembre 2020 en vue d'un engagement dans la démarche CTG (Convention Territoriale Globale).

Des travaux de renouvellement de ce contrat sont engagés avec la CAF de l'Allier. Ils sont l'occasion de travailler sur une actualisation de l'analyse des besoins des familles.

Le maintien et le développement des services qui leurs sont dédiés restent un enjeu majeur pour leur bien-être, mais aussi pour la cohésion et l'attractivité du territoire.

Au-delà des seuls domaines de l'enfance et de la jeunesse, la CAF de l'Allier propose à la commune de s'engager dans un partenariat stratégique plus large avec la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Une telle convention poursuit une triple logique :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé.
- Décliner les orientations nationales de la branche Famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale.
- Sécuriser les financements existants et permettre le développement de nouveaux services dans des conditions bonifiées et plus lisibles.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 à la date du 31 Décembre 2020, soit deux ans avant son terme,
- **ACCEPTE** l'engagement dans la démarche d'une Convention Territoriale Globale.

Questions Diverses :

ECOLE :

- Discussion autour du prestataire des repas des enfants à la cantine
- L'école de saint Genest accueillera 30 enfants à la rentrée scolaire
- Un règlement commun aux trois écoles du RPI pour la garderie et la cantine est mis en place à la rentrée
- Appel à don de jeux pour 3-10 ans pour la garderie (contacter le secrétariat de mairie)

TRAVAUX :

- Les travaux chemin de la Couture et rue des vergers au Peux ont été effectués
- Les travaux Petite Rue à Busseuille ont été effectuées
- Les travaux chemin des Chaumes Blanches ont été effectués
- Les travaux entre Les Peux et Le Bournet ont été effectués
- L'empierrement de la croix en face de l'église est terminé
- Etude de devis d'entretien pour avis

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Les travaux de l'auberge avancent, le bar est posé.

DIVERS :

- Nous vous rappelons que les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique
- Nous vous rappelons que les haies doivent être taillées régulièrement par les propriétaires
- Si vous êtes sportif, artisan, artiste ou simplement passionné et si vous voulez partager autour de votre activité, appeler la mairie qui vous mettra en contact avec l'équipe Communication.
- Brocante et festival « un été dans mon village » le dimanche 22 aout
- Remerciement de l'Ecole à l'Hôpital pour la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

